

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 7 Décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 25

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, BOUTON, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Madame DENIS (*pouvoir à Monsieur CHERRIER*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Madame DUPONT*), Monsieur AMOURI (*pouvoir à Monsieur BIREMBAUT*), Monsieur SANCHEZ (*pouvoir à Madame DUFOUR-TONINI*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*).

Absents excusés : MM. TONNEAU, FEDDAL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur HOCHART.

DELIBERATION N° 1/3 : FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES (*Commissions à caractère réglementaire*) : Commission Consultative des Services Publics Locaux.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *cette commission présidée par le Maire [...] comprend des membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant [...]* » et des membres d'associations.

Par délibération n° 1/2 du 10 Juillet 2020, le Conseil Municipal a composé sa commission consultative des services publics locaux.

Le Conseil Municipal a, lors de cette séance, composé cette commission comme suit :

- Madame ATTEN Edjila
- Monsieur CRASNAULT Jean-Pierre
- Monsieur CYBURSKI Roger
- Madame DENIS Annie
- Monsieur DERUELLE Patrick
- Madame DUPONT Nadine
- Madame LEMOINE Solange
- Monsieur HOCHART Joshua

Monsieur Patrick DERUELLE a été désigné membre de cette commission, conformément au principe de la représentation proportionnelle.

Madame Estelle PAYOT, Présidente de l'Union du Commerce de Denain et Madame Anne-Marie PERSICHETTI, Présidente de l'Association DENAIN 2012 ont été désignées pour représenter les associations par délibération n° 1 du 16 Février 2021.

Monsieur Patrick DERUELLE ayant démissionné de ses fonctions de Conseiller Municipal, le 1^{er} Novembre 2023 ; Mesdames PAYOT et PERSICHETTI ayant quitté leur fonction de Présidente d'association, il convient, par conséquent, de procéder à de nouvelles désignations.

A noter que la présidence de « DENAIN 2012 » a été reprise par Madame Nathalie PLACE et que celle de l'Union du Commerce a été reprise par Monsieur GODBILLE Pascal.

Si en principe la composition des commissions créées en application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales n'est pas modifiée en cours de mandat (Tribunal Administratif de Nice, 3 février 2000 ; Tribunal Administratif de Dijon, 29 décembre 2005 ; Cours Administrative d'Appel de Marseille, 31 décembre 2003), ce principe connaît des dérogations. Ainsi une modification peut intervenir en cours de mandat pour des motifs tirés de la bonne administration des affaires de la Commune (*absentéisme, conflits d'intérêts,...*) (CE, 20/11/2013, Commune de Savigny-sur-Orge). Cela est également possible en cas de retrait de délégation et obligatoire en cas de vacance (*démission, décès,...*).

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *il est voté au scrutin secret : [...] 2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation* ». Cependant, « *le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* ». Il est proposé à l'Assemblée de procéder à cette nouvelle désignation par le vote au scrutin public.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

● **DE POURVOIR** le siège vacant au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux concernant la liste des élus municipaux.

● **DE NOMMER** les représentants désignés par les associations pour siéger à la CCSPL, ci-dessous :

- **Madame Nathalie PLACE**, Présidente de l'Association DENAIN 2012.
- **Monsieur Pascal GODBILLE**, Président de l'Union du Commerce de Denain.

A L'UNANIMITE, l'Assemblée ayant accepté de procéder à cette nouvelle désignation par le vote à main levée, Madame le Maire formule la proposition suivante :

- **Madame Fabienne THOMAS** (*liste « Fiers d'être Denaisiens ! »*).

Aucune autre proposition n'est formulée.

Après en avoir délibéré,

PAR 27 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS, L'ASSEMBLÉE

● **POURVOIT** le siège vacant au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux à **Madame Fabienne THOMAS**.

● **NOMME** les représentants désignés par les associations pour siéger à la CCSPL, ci-dessous :

- **Madame Nathalie PLACE**, Présidente de l'Association DENAIN 2012.
- **Monsieur Pascal GODBILLE**, Président de l'Union du Commerce de Denain.

Se sont abstenus : MM. BRAILLY, HOCHART, GAJDA, VANDENDOOREN.

Le Secrétaire de séance,

J. HOCHART.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

